COMMUNE DE LORMAYE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025 à 20 h 30

Présents : M. THIROUIN Bertrand, Mme DAVOUST Sylvie, M. JOUVELIN Patrick, M. MAILLARD Patrick, Mme DALLOZ Sandrine, M. ROBERGE Cédric, M. MARTIN David, Mme GOUIN Nelly, M. BIDET Philippe, Mme SAINTOT Guylaine, M. DUC Michel, Mme GEFFROY Sandrine et M. KWASNIESKI Jacky

Absents excusés : Mme GRAND Pascale (donne pouvoir à M. JOUVELIN Patrick) et M. DE BOISFOSSÉ Thibault

Secrétaire de séance : M. ROBERGE Cédric

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024 (Réf 2025/1) - Approuvée

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

COMPTE FINANCIER 2024 (Réf 2025/2) - Approuvée

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Compte Financier Unique 2024 de la commune peut se résumer comme suit :

CFU 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excedent
Résultats reportés (2023)		41 204,15 €	3 589,94 €			37 614,21 €
Opérations de l'exercice	303 358,62 €	364 212,71 €	100 917,85 €	116 594,77 €	404 276,47 €	480 807,48 €
TOTAUX	303 358,62 €	405 416,86 €	104 507,79 €	116 594,77 €	404 276,47 €	518 421,69 €
Résultats de clôture		102 058,24 €		12 086,98 €		114 145,22 €
Restes à réaliser			10 000,00 €		10 000,00 €	
TOTAUX CUMULÉS	303 358,62 €	405 416,86 €	114 507,79 €	116 594,77 €	417 866,41 €	522 011,63 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		102 058,24 €		2 086,98 €		104 145,22 €

Après cette présentation, M. THIROUIN, Maire, quitte la séance. Les membres du Conseil élisent alors Mme DAVOUST, Premier Adjoint, pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (13 pour),

VU

- Les articles L.1612-12 et L.1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- La délibération n° 2022/16 du Conseil Municipal en date du 7 juin 2022 autorisant la candidature de la commune à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de LORMAYE ;
- Le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la commune ci-annexé.

CONSIDÉRANT
- Qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique de la commune pour l'exercice 2024 concernant son budget principal

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :
1. Adopte le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la commune annexé à la présente délibération ;
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Arrête les résultats définitifs ci-avant résumés.

M. THIROUIN rejoint la séance et en reprend la présidence.

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2024 (Réf 2025/3) – Approuvée

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

M. le Maire expose,

- que le compte financier unique de l'exercice 2024 de la commune présente :
- un excédent cumulé de fonctionnement de : 102 058,24 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 12 086,98 €
- *des restes à réaliser en section d'investissement :*
  - *dépenses pour un montant de : 10 000,00 €*
- que le virement à la section d'investissement prévu au budget (B.P. B.S. et D.M.) était de 14 851,00 €

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

➢ à titre obligatoire :

- au compte 1068 pour apurer le déficit d'investissement (+ compte des restes à réaliser) : 0,00 €

➢ le solde disponible 102 058,24 € est affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserves au compte 1068 : 0,00 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 102 058,24 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 DES TAXES DIRECTES LOCALES (Réf 2025/4) – Approuvée

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 transmis par la Direction Générale des Finances Publiques.

Aucune majoration d'impôts ne s'avérant nécessaire pour équilibrer le budget communal, il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025.

Et c'est pourquoi, après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal ratifie les chiffres suivants :

	Taxe Foncière (bâti)	Taxe Foncière (non bâti)	Taxe d'habitation (résidences secondaires)	Allocations compen--satrices	Contribution coefficient correcteur	
Taux	38.73 %	28.88 %	9.85 %			***Total des recettes***
Recettes attendues en 2025	255 734 €	4 043 €	8 146 €	739 €	- 34 551 €	***234 111 €***

BUDGET PRIMITIF 2025 (Réf 2025/5) – Approuvée

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

M. le Maire soumet au Conseil le budget primitif 2025 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre D 011 Charges à caractère général	170 466,24 €	Chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	102 058,24 €
Chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	88 120,00 €	Chapitre R 013 Atténuations de charges	400,00 €
Chapitre D 023 Virement à la section d'investissement	60 716,00 €	Chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 335,00 €
Chapitre D 042 Opérat° d'ordre de transfert entre sections	3 800,00 €	Chapitre R 73 Impôts et taxes	47 048,00 €
Chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	143 359,00 €	(731) IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	234 111,00 €
Chapitre D 66 Charges financières	1 826,00 €	Chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	66 505,00 €
		Chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	16 828,00 €
		Chapitre R 76 Produits financiers	2,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	**468 287,24 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**468 287,24 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre D 16 Emprunts et dettes assimilées	20 743,00 €	Chapitre R 001 Solde exécution reporté section d'investissement	2 086,98 €
Chapitre D 20 Immobilisations incorporelles	7 800,00 €	Chapitre R 021 Virement de la section de fonctionnement	60 716,00 €
Chapitre D 21 Immobilisations corporelles + RAR 2024	75 491,98 €	Chapitre R 040 Opérat° d'ordre de transferts entre sections	3 800,00 €
		Chapitre R 10 Dotations, fonds divers et réserves	5 577,00 €
		Chapitre R 13 Subventions d'investissement (RAR 2023)	31 360,00 €
		Chapitre R 16 Emprunts et dettes assimilés	495,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	**104 034,98 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**104 034,98 €**

Ce budget doit permettre de financer les projets d'investissement ci-après :

- Achat d'un terrain (RESTE À RÉALISER 2024)
- Construction d'un garage des associations
- Rénovation d'une salle de bain dans un logement communal
- Achats de matériels divers

(…)

Après délibération, le budget primitif 2025 ainsi présenté est adopté à l'unanimité des votants.

Les Présidents de séance,
Le Maire,
Bertrand THIROUIN

L'adjoint au Maire,
Sylvie DAVOUST

Le secrétaire de séance,
M. Cédric ROBERGE

MAIRIE DE LORMAYE 28210 (Eure-&-Loir)

MAIRIE DE LORMAYE 28210 (Eure-&-Loir)